

**D
E
C
I
S
I
O
N****Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,****Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 05 juillet 2023, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.**Vu** les crédits inscrits au budget concerné de la **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 05 juillet 2023, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.**Vu** les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,**Considérant** la nécessité de passer un marché de prestations intellectuelles, pour une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la mise en sécurité des bâches de Saint-Cyprien,**Considérant** le montant estimatif de 4 000 € des prestations,**Considérant** que l'offre de l'entreprise SOCOTEC a été jugée pertinente et économiquement avantageuse,**DECIDE****ARTICLE 1 :**

De conclure avec SOCOTEC un marché de Prestations intellectuelles pour une mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé pour la mise en sécurité des bâches de Saint-Cyprien, pour un montant de 3 750,00 € H.T. soit 4 500,00 € T.T.C.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 3 750,00 € HT est inscrit au budget Principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

18 OCT. 2023**Le Président****Thierry DEL POSO**

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20231018-2023-10-35D-AI
Date de télétransmission : 19/10/2023
Date de réception préfecture : 19/10/2023

